

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS (SESV)

Date de convocation

19 Décembre 2019

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 18 décembre 2019, une nouvelle convocation du conseil syndical a été faite en vertu de l'article L2121 du CGCT.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt trois décembre à 18h00, le Comité Syndical du S.E.S.V, légalement convoqué, s'est réuni à Noyant et Aconin sous la Présidence de Monsieur Denis MAURICE.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	votants
84	33	31

Présents :

Mesdames JULVE , GAUTIER, BOURINET représentée par M DELACOUR, FERTE représentée par M BOUDEELE.
 Messieurs DE RE, MOYON, BEZIN, HERTAULT, LEMAIGRE, SOSSON, LEFEVRE, MOLCARD, CHABROL, NELATON, LETRILLART, BUCHET, CARON (suppléant), WOKAN, SAMIER, BOUDRAA , MAURICE, VILLEVOYE, REYT, DAVIN, ROSSE, DUVIVIER , REBEROT représenté par M.GUERIN, TROMBETTA, BOMBART, LANGLET, LANSOY, VECTEN.

Excusés :

Mesdames DELVAL, HOCHÉ, OLRÉ, FELCZAK,
 Mrs RUELLE, BATTEFORT, ROLAND, STANLEY, BRUNET, TASSIN, LECLERCQ

Invité :

M LAFLEUR, Maire de Mont Notre Dame

**Attribution de chèques
cadeau Fêtes de fin d'année**

n° 57

Secrétaire de séance : M DE RE Bernard

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **décide** d'attribuer un chèque cadeau en faveur de l'ensemble du personnel territorial à l'occasion de l'évènement « Fêtes de fin d'année »
- **décide** de fixer le montant de la dépense à engager à 169 Euros pour les agents titulaires et non titulaires permanents (y compris les agents en congé de maternité) qui ont travaillé de façon continue entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019 et qui sont toujours en activité au moment de l'évènement.
 Cette prime sera versée au prorata temporis pour les agents à temps non complet avec un montant minimum de 50 €
- **dit** que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit

POUR COPIE CONFORME
Le Président

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS
15 JAN. 2020

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture le
Et publication ou notification le

S.E.S.V.
SYNDICAT DES EAUX
DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS
 87 Allée des Platanes - 02200 COURMELLES
 Tél. 03 23 73 01 51 - Fax 03 23 73 03 62
 Email : sesv@orange.fr